

**Direction des installations industrielles et de
recherche, laboratoires, usines,
démantèlements, déchets et transports**

Référence courrier : CODEP-DTS-2026-056615

DISTRI SERVICES

18 rue Toulmouche
35200 RENNES

Montrouge, le 9 octobre 2026

Objet : Contrôle des transports de substances radioactives
Lettre de suite de l'inspection inopinée du 23 septembre 2026

N° dossier (à rappeler dans toute correspondance) : Inspection n° INSNP-DTS-2026-1133

Référence : Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V,

Monsieur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) en référence concernant le contrôle des transports de substances radioactives, une inspection de l'établissement CURIUM PET France à Tours (37) a eu lieu le 23 septembre 2026. Elle avait pour thème l'expédition de colis. Cette inspection a été l'occasion de contrôler de manière inopinée votre véhicule présent sur le site ce jour-là.

Au vu du contrôle réalisé, les inspecteurs considèrent que les activités étaient menées de façon globalement satisfaisante.

Conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASNR (www.asnr.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au directeur des installations industrielles et
de recherche, laboratoires, usines, démantèlements,
déchets et transports

Signé électroniquement
Fabien FÉRON